

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. TIMMERMANS, Attaché
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 09/PFD/177026
N/réf. : AVL/cc/XL-2.39/s. 415
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : IXELLES. Place Flagey, 19. Ecole d'Architecture de La Cambre.
Transformation de la façade et réaménagement du rez-de-chaussée.
Demande de permis d'urbanisme.
(Dossier traité par Véronique Henry)

En réponse à votre lettre du 13 mars 2007, sous référence, réceptionnée le 12 juin 2007 par la CRMS, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 27 juin 2007, concernant l'objet susmentionné.

Le projet porte sur la transformation du rez-de-chaussée du bâtiment occupé par l'école d'architecture de La Cambre place Flagey, 19, chaussée de Boondael et rue du Belvédère.

La façade actuelle du bâtiment situé à front de la place a été édifiée comme le prolongement exact de celle de l'ancienne maison de la Radio, monument classé. Le parti architectural originel visait une continuité complète avec le bâtiment dû à Joseph Diongre de manière à créer, sur ce côté de la place, un ensemble bâti fort et homogène, à l'échelle d'un des plus grands espaces publics de Bruxelles. Cette continuité est volontairement exprimée par le recours à une même trame de composition (dimensions et rythme des vitrines, soubassements, impostes, revêtement de façade en pierre bleue).

L'objectif du projet est d'aménager un nouvel auditoire, une librairie, de nouveaux locaux de séminaire et de cours dans cet édifice qui appartient à la commune d'Ixelles. Le musée (existant), la cafétéria et le nouvel auditorium devraient pouvoir fonctionner indépendamment de l'école qui souhaite également se signaler de manière plus lisible sur la place.

L'interface entre l'école et la place peut certainement être améliorée : en effet, les vitrines fermées et l'utilisation actuelle du rez-de-chaussée ne favorisent ni la lisibilité de l'école, ni les échanges avec l'espace public. La Commission souscrit donc à la nouvelle organisation du rez-de-chaussée et à l'implantation de la cafétéria à l'angle de la place et de la chaussée de Boondael.

Elle regrette toutefois que ce parti se traduise par la modification totale de l'aspect de la façade du rez-de-chaussée donnant sur la place Flagey, conçue précisément en continuité avec la façade de l'ancien INR. Dans le cas présent, la CRMS estime que jouer sur un concept de rupture contrevient au parti urbanistique de l'ensemble dont une partie est classée. Par ailleurs, elle observe que la modification des façades proposée obéit à une logique événementielle plutôt qu'à une réflexion sur la synergie entre l'école et la place pouvant jouer en faveur de sa lisibilité. En effet, les vitrines céderaient la place à des châssis en aluminium doré enserrant des prismes vitrés situés en recul par rapport au nu de la façade, comme autant de niches. Les pans vitrés de ces prismes seraient réalisés en vitrages réfléchissants de couleur argentée et ambrée. Le résultat qui en découlera n'améliorera donc en rien l'interface espace public/école comme escompté. Enfin, à une époque où le développement durable fait partie des préoccupations légitimes de l'enseignement et de la pratique de l'architecture, la Commission regrette que l'on préconise la disparition (la destruction) de revêtements de façades durables (pierre bleue en excellent état), au profit d'un emballage en aluminium. Elle déconseille également de remplacer l'escalier existant en pierre bleue par du marbre blanc dont la fragilité ne pourra répondre à un usage intensif

Pour conclure, la CRMS encourage le réaménagement du rez-de-chaussée mais, plutôt que de rompre l'unité architecturale qui caractérise l'ensemble urbanistique dont la plus grande partie est classée, elle suggère de conserver la typologie si caractéristique des vitrines de Joseph Diongre (larges impostes). Par contre, elle préconise d'améliorer la lisibilité de l'école en renonçant aux vitrages réfléchissants et suggère aux auteurs de projet de plutôt intervenir sur les façades des bâtiments importants qu'elle occupe chaussée de Boondael, très visibles depuis la place puisque situés en fond de perspectives de la chaussée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda Goossens
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique Henry